

24-038

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

**SAINT HILAIRE DE BRETHMAS - 12
Rue de la Berguerine Tr2**

Secteur Energie : 12 - URBAIN ALESIEN
Responsable de Secteur : Aimé CAVAILLE - aime.cavaille@territoireenergiegard.fr
Chargé d'affaires : Amaury PLANCHER - amaury.plancher@territoireenergiegard.fr

Documents :
Modèle de délibération
Etat(s) Financier(s) Estimatif(s)
Métré(s) estimatif(s) préliminaire(s)
Fiche(s) technique(s)
Convention(s)
Plan(s)
Autre

PROPOSITION DE DELIBERATION

SAINT HILAIRE DE BRETHMAS - SECTEUR n° 12
Rue de la Berguerine Tr2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés «Rue de la Berguerine Tr2».

Ce projet s'élève à **192 892,01 € HT** soit **231 470,42 € TTC**.

Définition sommaire du projet : Réseau BTA:

Dissimulation des réseaux en vue de la création d'une voie de circulation douce. Ce projet est développé dans le cadre du concept "Ville du quart d'heure" lié à la labellisation "Petite ville de demain" obtenue par la commune.

Jonction du projet de la tranche 1 réceptionné en 2024 avec le tronçon réalisé il y a 10 ans environ. Cette chaussée relie le quartier de la "Berguerine" au centre village. Le Plan AVP annexé au présent dossier a été estimé au BPU en cours du TE30-SMEG à plus de 178K€ de travaux. Ce montant étant supérieur aux volumes possibles de financement, nous avons cherché un point de découpage permettant l'ouverture d'une tranche 3. Ces 2 tranches peuvent, avec l'accord de la commune, être présentées à la programmation de 2025. La même opération a été réalisée pour les 3 ouvrages de réseaux secs. Le point de séparation des possibles tranche 2 et 3 est présenté en annexes photos. A noter:

Tranche 2 de B2 à B4 et de Y1 à Y4. (Le tronçon Y2 /Y2.2 ne sera pas réalisé)

La tranche 3 devra s'étendre de C3.1 à C3.4

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financier Estimatifs (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve les projets sur les réseaux :

- D'électricité 24-038-DIS dont le montant s'élève à **138 166,48 € HT** soit **165 799,78 € TTC**
- D'éclairage public 24-038-EPC dont le montant s'élève à **22 052,30 € HT** soit **26 462,76 € TTC**
- De génie civil Télécom 24-038-TEL dont le montant s'élève à **32 673,23 € HT** soit **39 207,88 € TTC**

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que les Etats Financiers Estimatifs, et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3. S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- **48 360,00 €** pour le réseaux d'électricité 24-038-DIS
- **27 570,00 €** pour le réseaux d'éclairage public 24-038-EPC
- **40 840,00 €** pour le réseaux de génie civil Télécom 24-038-TEL

4. Autorise son Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom ci-joints.

5. Versera, ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financiers Estimatifs

- Un acompte au moment de la commande des travaux,
- Le solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :

- **1 512,00 € TTC** pour le réseaux d'électricité 24-038-DIS
- **422,40 € TTC** pour le réseaux d'éclairage public 24-038-EPC
- **291,60 € TTC** pour le réseaux de génie civil Télécom 24-038-TEL

8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

9. Autorise son Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	112 666,48 € HT
Ingénierie :	10 000,00 € HT
Coordination SPS :	2 500,00 € HT
Autre :	10 000,00 € HT
DAM :	1 500,00 € HT
IC :	1 500,00 € HT

Total des dépenses prévisionnelles : **138 166,48 € HT** **165 799,78 € TTC** (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention		Participation Collectivité	
Article 8 2025 [DIPI]	138 166,48 €	Syndicat	30,00 %	41 449,94 €	41 449,95 €
		Concessionnaire	40,00 %	55 266,59 €	
	138 166,48 €			96 716,53 €	41 449,95 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	41 449,95 €
Participation aux frais d'investissement (138 166,48 x 5%) :	6 908,32 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	48 358,27 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 50% :	24 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	24 358,27 €
TOTAL	48 358,27 €

A SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, le

Pour la collectivité :
 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS
 le Maire, **Jean-Michel PERRET**

A NIMES, le 01/10/2024

Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
1300	Alternat par feux tricolores	J	20,00	69,60 €	1 392,00 €
1500	Panneaux d'identification de chantier de dissimulation fixés sur toulousaine	U	2,00	139,20 €	278,40 €
1800	Déposes et reposes de panneaux de signalisation routière	U	1,00	58,00 €	58,00 €
2002	Fouille pour localisation de réseau en phase chantier	F	2,00	278,40 €	556,80 €
2003	Géolocalisation des réseaux existants par radiographie manuelle	M2	1 250,00	1,16 €	1 450,00 €
2103	Tranchée 0,30 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3: t<1500 veh/jour)	ML	15,00	88,16 €	1 322,40 €
2108	Tranchée 0,40 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3: t<1500 veh/jour)	ML	136,00	110,20 €	14 987,20 €
2113	Tranchée 0,60 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3: t<1500 veh/jour)	ML	80,00	146,16 €	11 692,80 €
2301	Tranchée 0,30 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	43,00	46,40 €	1 995,20 €
2302	Tranchée 0,40 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	51,00	60,32 €	3 076,32 €
2603	Terrassement manuel en terrain privé	ML	42,00	75,40 €	3 166,80 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	80,00	71,92 €	5 753,60 €
2616	Découpage de chaussée	ML	20,00	1,97 €	39,40 €
2618	Pénétration dans mur d'habitation	U	10,00	93,96 €	939,60 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	140,00	16,24 €	2 273,60 €
2620	Contrôle de compactage	1/2 J	1,00	580,00 €	580,00 €
2705	Réfection définitive de revêtement en bicouche pour tranchée 30 cm	ML	43,00	9,28 €	399,04 €
2710	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 40 cm	ML	51,00	35,96 €	1 833,96 €
2718	Grave naturelle pour remblais spéciaux	M3	-21,00	29,00 €	-609,00 €
2720	Grave émulsion pour remblais spéciaux	M3	21,00	127,60 €	2 679,60 €
2801	Béton de propreté (B 20)	M3	0,50	284,20 €	142,10 €
2802	Béton de fondation (B 25)	M3	1,00	342,20 €	342,20 €
2806	Confection ou reprise d'une clôture	ML	2,00	49,88 €	99,76 €
3002	Piquetage de ligne basse tension aérienne	ML	100,00	1,74 €	174,00 €
3005	Piquetage de réseau souterrain haute tension A ou basse tension	ML	300,00	2,32 €	696,00 €
3007	Piquetage de branchement	U	15,00	24,36 €	365,40 €
3008	Piquetage des ouvrages à déposer	ML	200,00	0,35 €	70,00 €
3009	Mesure de résistivité de sol	U	5,00	83,52 €	417,60 €
3010	Mise à jour Plans Carto 200	ML	300,00	4,64 €	1 392,00 €

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
3011	Démarche pour convention de passage réseau électrique	U	20,00	58,00 €	1 160,00 €
3012	Signature de convention de passage réseau électrique	U	18,00	46,40 €	835,20 €
3013	Lettre d'information de travaux destinée à chaque riverain	U	20,00	12,76 €	255,20 €
3014	Rapport de visite d'huissier	U	1,00	928,00 €	928,00 €
3015	Dossier de Déclaration Préalable	U	1,00	1 102,00 €	1 102,00 €
3018	Dossier d'exécution des travaux	U	1,00	232,00 €	232,00 €
3019	Installation de chantier	U	1,00	464,00 €	464,00 €
3020	Démarche pour coupure HTA et BT	U	2,00	290,00 €	580,00 €
3021	Dossier de mise sous tension pour ENEDIS	U	1,00	63,80 €	63,80 €
3022	Dossier de récolement	U	1,00	46,40 €	46,40 €
3023	Documents liés à la Sécurité Protection de la Santé	U	1,00	116,00 €	116,00 €
3027	Etablissement du plan conforme à execution	U	1,00	394,40 €	394,40 €
3111	Poteau B.A classe D 11 mètres 8 kN	U	1,00	1 316,60 €	1 316,60 €
3336	Câble réseau torsadé sur poteau 3 x 70 + 54.6	ML	80,00	16,24 €	1 299,20 €
3338	Câble branchement torsadé sur poteau 4 x 16	ML	20,00	10,44 €	208,80 €
3347	Câble branchement torsadé posé sur façade 2 x 25	ML	50,00	12,76 €	638,00 €
3348	Câble branchement torsadé posé sur façade 4 x 25	ML	50,00	16,24 €	812,00 €
3350	Peinture des câbles torsadés	ML	10,00	6,96 €	69,60 €
3351	Raccordement sur faisceaux toutes sections	U	1,00	160,08 €	160,08 €
3354	Jonction par manchonnage de 2 faisceaux toutes sections	U	1,00	167,04 €	167,04 €
3355	Embout thermo rétractable pour extrémité toutes sections	U	1,00	61,48 €	61,48 €
3357	Shunt	U	3,00	278,40 €	835,20 €
3359	Reprise de branchement aérien 4 conducteurs	U	3,00	133,40 €	400,20 €
3401	Mise à la terre	U	6,00	156,60 €	939,60 €
3402	Câblette de terre	ML	60,00	4,29 €	257,40 €
3404	Eloignement de la prise de terre pour câble isolé	U	4,00	104,40 €	417,60 €
3406	Reprise de terre existante	U	1,00	81,20 €	81,20 €
3501	Fourreau annelé Ø 75	ML	300,00	4,64 €	1 392,00 €
3502	Fourreau annelé Ø 110	ML	222,00	6,61 €	1 467,42 €
3503	Fourreau annelé Ø 160	ML	60,00	7,77 €	466,20 €
3505	Fourreau acier DN 102/107	ML	5,00	80,04 €	400,20 €
3506	Fourreau acier DN 200/219	ML	5,00	100,92 €	504,60 €
3507	Plaque de protection mécanique	ML	10,00	20,30 €	203,00 €
3604	Câble BTS 3 x 95 mm ² + 1 x 50 mm ²	ML	51,00	20,88 €	1 064,88 €
3605	Câble BTS 3 x 150 mm ² + 1 x 70 mm ²	ML	250,00	27,84 €	6 960,00 €
3606	Câble BTS 3 x 240 mm ² + 1 x 95 mm ²	ML	50,00	34,22 €	1 711,00 €

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
3608	Câble BTS 4 x 35 mm ²	ML	300,00	12,76 €	3 828,00 €
3703	Socle et grille RMBT 9 directions, 12 plages	U	6,00	1 090,40 €	6 542,40 €
3704	Equipement de départ de branchement fusible pour RMBT	U	2,00	87,00 €	174,00 €
3710	Enveloppe béton pour REMBT 600	U	6,00	230,84 €	1 385,04 €
3711	Encastrement enveloppe béton pour REMBT 300	U	2,00	307,40 €	614,80 €
3713	Encastrement enveloppe béton pour REMBT 600	U	6,00	448,92 €	2 693,52 €
3714	Plus-value pour reconstitution d'un bandeau d'enduit	U	6,00	87,00 €	522,00 €
3721	Boîte de jonction et/ou dérivation branchement	U	2,00	266,80 €	533,60 €
3722	Regard de tirage	U	1,00	1 856,00 €	1 856,00 €
3723	Descente aéro-souterraine BT	U	1,00	417,60 €	417,60 €
3727	Reprise de branchement souterrain 4 conducteurs y compris dépose	U	12,00	197,20 €	2 366,40 €
3728	Création de coffret équipé pour compteur type C5	U	2,00	298,12 €	596,24 €
3734	Rabattement de câble existant dans une grille de raccordement	U	5,00	342,20 €	1 711,00 €
3906	Dépose support bois	U	3,00	162,40 €	487,20 €
3907	Dépose support béton	U	8,00	313,20 €	2 505,60 €
3911	Plus-value pour dépose complète du massif	U	1,00	185,60 €	185,60 €
3912	Dépose de scellement en façade	U	6,00	46,40 €	278,40 €
3916	Dépose d'un câble de réseau torsadé sur poteau	ML	200,00	1,97 €	394,00 €
Total HT :					112 666,48 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					10 000,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					2 500,00 €
Divers :					10 000,00 €
CTO :					0 €
DAM :					1 500,00 €
IC :					1 500,00 €
Total net HT :					138 166,48 €
TVA (20,00 %) :					27 633,30 €
Total TTC :					165 799,78 €

Code	Description	U.	Qte
BT.P.A. 01	Année de réalisation(date principale de réalisation prévue)	-	0
BT.E.A. 01	Année principale d'origine du réseau sur lequel est réalisée l'intervention	-	0
BT.P.B. 01	Nombre branchements raccordés en l'état, sans modifications	U	12
BT.E.B. 01	Nombre branchements existants	U	12
BT.D.L. 05	Détail aérien torsadé	ML	200
BT.E.L. 05	Détail aérien torsadé	ML	200
BT.P.L. 04	Détail aérien torsadé	ML	10
BT.P.L. 03	Linéaire souterrain	ML	260
BT.D.L. 01	Linéaire aérien	ML	200
BT.E.L. 01	Linéaire aérien	ML	200

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	18 252,30 € HT	
Ingénierie :	1 800,00 € HT	
Autre :	2 000,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	22 052,30 € HT	26 462,76 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention potentiellement attribuable après notification du SMEG		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2025 [DIPI] (1)	22 052,30 €	Syndicat	20,00 %	4 410,46 €
	22 052,30 €			4 410,46 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	22 052,30 €
Participation aux frais d'investissement (22 052,30 x 5%) :	1 102,62 €
TVA (20%) :	4 410,46 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	27 565,38 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	22 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	5 565,38 €
TOTAL	27 565,38 €

A SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, le

Pour la collectivité :
 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS
 le Maire, **Jean-Michel PERRET**

A NIMES, le 01/10/2024

Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2103	Tranchée 0,30 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3: t<1500 veh/jour)	ML	24,00	88,16 €	2 115,84 €
2104	Tranchée 0,30 m et épaulements - Fiche 4 (tranchée hors chaussée sous accôttement revêtu (ou trottoir)	ML	10,00	55,68 €	556,80 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	5,00	71,92 €	359,60 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	10,20	16,24 €	165,65 €
3402	Câblette de terre	ML	280,00	4,29 €	1 201,20 €
3404	Eloignement de la prise de terre pour câble isolé	U	4,00	104,40 €	417,60 €
4001	Autorisation de pose de foyer isolé	U	4,00	24,36 €	97,44 €
4002	Consignation réseau EP avec coupure au disjoncteur frontière et fermeture par cadenas de l'armoire concernée.	?	1,00	139,20 €	139,20 €
4003	Piquetage Réseau Eclairage Public	ML	200,00	1,16 €	232,00 €
4004	Production du plan d'exécution et de son carnet de piquetage.	U	1,00	355,97 €	355,97 €
4101	Fourniture et pose Fourreau annelé souterrain ou aérien Ø 63	ML	280,00	3,96 €	1 108,80 €
4103	Fourniture et pose d'un coffret de dérivation pour éclairage	U	1,00	250,58 €	250,58 €
4104	Fourniture et confection d'une boîte souterraine pour éclairage	U	1,00	220,06 €	220,06 €
4105	Descente aéro-souterraine d'éclairage public	U	1,00	157,67 €	157,67 €
4110	Enveloppe supplémentaire S22	U	1,00	206,55 €	206,55 €
4114	Regard enterré éclairage 30 x 30	U	2,00	252,83 €	505,66 €
4210	Raccordement câble EP sur candélabre existant avec confection de saignée dans massif et réfection.	U	1,00	174,00 €	174,00 €
4219	Plan de récolement géoréférencé du réseau d'éclairage	ML	280,00	3,76 €	1 052,80 €
4220	Détection et géoréférencement d'un réseau éclairage public existant	ML	20,00	2,52 €	50,40 €
4221	Etablissement du plan conforme à exécution incluant les données technique des matériels posés à destination du maître d'ouvrage et du gestionnaire du réseau éclairage public en vue de la mise à jour exhaustive du SIG du gestionnaire.	U	1,00	174,00 €	174,00 €
4222	Etablissement de la base de données spécifique établie par le TE-30		1,00	174,00 €	174,00 €
4406	Câbles RO2 V 3 x 2,5 mm2	ML	40,00	3,57 €	142,80 €
4408	Câbles RO2 V 3 x 6 mm2	ML	280,00	5,37 €	1 503,60 €
4503	Massif de candélabre 6 m < h < ou = 8 m	U	4,00	195,44 €	781,76 €
4511	Mât droit acier h = 7 m	U	4,00	747,20 €	2 988,80 €

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
4518	Plus-value pour mât acier cylindro-conique	ML	28,00	3,26 €	91,28 €
4540	Plus-value pour mât en acier thermolaqué	ML	28,00	25,13 €	703,64 €
4549	Crosse supérieure à 400 mm et inférieure à 600 mm	U	4,00	159,06 €	636,24 €
4602	Luminaire fonctionnel routier émettant un flux lumineux < ou = 3500 Lm	U	4,00	374,40 €	1 497,60 €
4805	Dépose d'un luminaire hors support	U	4,00	47,69 €	190,76 €
Total HT :					18 252,30 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					1 800,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					2 000,00 €
CTO :					0 €
DAM :					0 €
IC :					0 €
Total net HT :					22 052,30 €
TVA (20,00 %) :					4 410,46 €
Total TTC :					26 462,76 €

Code	Description	U.	Qte
DIPI Eclairage Public Coordonné			
1307	Longueur de tranchée	m	200
1306	Longueur de câble	m	280
1305	Nombre de foyer fonctionnel sur mât type urbain > 4 ml	u	4

Entre : SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

Représentée par **Monsieur Jean-Michel PERRET**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du __/__/__
et désigné par "La collectivité"

Et : Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Roland CANAYER**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 18 septembre 2020
et désigné par "Le SMEG"

Considérant :

- Les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'investissement d'éclairage public,
- L'article L.2224-35 du CGCT,
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat,
- L'article 2-II de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée,
- La réalisation des travaux d'éclairage public qui sont à exécuter concomitamment avec une opération syndicale d'enfouissement des réseaux électriques, et en coordination avec une opération de réfection de voirie en application de l'article L.115-1 de Code de la voirie routière, relève simultanément de la compétence des deux parties présentes,

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'éclairage public.

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé à 26 462,76 € TTC (soit 22 052,30 € HT).
- Participation aux frais pour investissement (22 052,30 x 5%) : 1 102,62 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 27 565,38 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au syndicat

"La collectivité" versera au syndicat en deux acomptes:

- un premier acompte de **22 000,00 €** lors de la commande des travaux.
- un second acompte et solde, estimé provisoirement à **5 565,38 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, le
Pour la collectivité : SAINT HILAIRE DE
BRETHMAS
le Maire, **Jean-Michel PERRET**

A NIMES,

Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	28 173,23 € HT	
Ingénierie :	2 000,00 € HT	
Autre :	2 500,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	32 673,23 € HT	39 207,88 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2025 [DIPI]	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	32 673,23 €	
	32 673,23 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	32 673,23 €
Participation aux frais d'investissement (32 673,23 x 5%) :	1 633,66 €
TVA (20%) :	6 534,65 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	40 841,54 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	33 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	7 841,54 €
TOTAL	40 841,54 €

A SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, le

 Pour la collectivité :
 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS
 le Maire, **Jean-Michel PERRET**

A NIMES, le 01/10/2024

 Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2103	Tranchée 0,30 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3: t<1500 veh/jour)	ML	60,00	88,16 €	5 289,60 €
2108	Tranchée 0,40 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3: t<1500 veh/jour)	ML	20,00	110,20 €	2 204,00 €
2301	Tranchée 0,30 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	58,00	46,40 €	2 691,20 €
2603	Terrassement manuel en terrain privé	ML	4,00	75,40 €	301,60 €
2604	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	17,60	71,92 €	1 265,79 €
2616	Découpage de chaussée	ML	4,00	1,97 €	7,88 €
2619	Evacuation de déblais en décharge	M3	44,00	16,24 €	714,56 €
2705	Réfection définitive de revêtement en bicouche pour tranchée 30 cm	ML	20,00	9,28 €	185,60 €
2713	Réfection en pavés autobloquant, ou en dallage	M2	5,00	121,80 €	609,00 €
2714	Plus value pour le démontage manuel des pavés, leur stockage, décroustage et nettoyage en vue de leur réutilisation	M2	5,00	52,20 €	261,00 €
2715	Réfection de chaussée ou trottoir en béton	M2	1,00	87,00 €	87,00 €
2801	Béton de propreté (B 20)	M3	0,20	284,20 €	56,84 €
3007	Piquetage de branchement	U	25,00	24,36 €	609,00 €
3010	Mise à jour Plans Carto 200	ML	250,00	4,64 €	1 160,00 €
3018	Dossier d'exécution des travaux	U	1,00	232,00 €	232,00 €
3027	Etablissement du plan conforme à execution	U	1,00	394,40 €	394,40 €
5001	Piquetage réseau communication	ML	300,00	1,04 €	312,00 €
5002	Etablissement des Plans de récolement géoréférencés classe A	U	1,00	116,00 €	116,00 €
5003	Signature de convention de passage réseau Communication Electronique hors coordination	U	15,00	24,36 €	365,40 €
5101	Aiguillage et test de fourreaux existants	ML	100,00	0,70 €	70,00 €
5109	Pose de Fourreau PVC et PEHD	ML	2 300,00	2,09 €	4 807,00 €
5110	Fourniture et pose de Chambre béton 30 X 30	U	12,00	127,60 €	1 531,20 €
5111	Plus-value pour tampon fonte circulaire sur chambre béton 30/30	U	6,00	76,56 €	459,36 €
5134	Mise en place Chambre LOT fournie par ailleurs	U	1,00	165,88 €	165,88 €
5142	Mise en place Chambre K2C 400 kN fournie par ailleurs	U	3,00	765,60 €	2 296,80 €
5144	Plus-value pour Chambre 30 X 30 sans fond y compris découpe et masques des tubes existants	U	4,00	121,80 €	487,20 €
5145	Plus-value pour Chambre LO ou L1 sans fond y compris découpe et masques des tubes existants	U	1,00	243,60 €	243,60 €

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
5147	Plus-value Chambre K1, K2 ou K3 sans fond y compris découpe et masques des tubes existants	U	1,00	765,60 €	765,60 €
5148	Percement de chambre	U	2,00	197,20 €	394,40 €
5149	Reprise de tubes existants	U	1,00	89,32 €	89,32 €
Total HT :					28 173,23 €
Montant coef (0) :					0 €
Ingénierie :					2 000,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					2 500,00 €
CTO :					0 €
DAM :					0 €
IC :					0 €
Total net HT :					32 673,23 €
TVA (20,00 %) :					6 534,65 €
Total TTC :					39 207,88 €

Code	Description	U.	Qte
DIPI Génie Civil Telecom			
1204	Longueur de tranchée	m	250
1203	Nombre de chambre particulier	u	12
1202	Nombre de chambre structure	u	3
1201	Longueur de tube	m	600

Entre : SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

Représentée par **Monsieur Jean-Michel PERRET**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du __/__/__
et désigné par "la collectivité"

Et : Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Roland CANAYER**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 18 septembre 2020
et désigné par "le SMEG"

Considérant :

- les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de génie civil des équipements électroniques de communication,
- l'article L.2224-35 du CGCT,
- la convention Orange-Syndicat relative à l'enfouissement des équipements électroniques de communication,
- le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'enfouissement des équipements électroniques de communication

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux de génie civil des équipements électroniques de la communication est estimé à 39 207,88 € TTC (soit 32 673,23 € HT)
- Participation aux frais pour investissement (32 673,23 x 5%) : 1 633,66 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 40 841,54 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au SMEG

La collectivité versera sa participation au SMEG en deux acomptes:

- un premier acompte de **33 000,00 €** lors de la commande des travaux
- un second acompte et solde estimé provisoirement à **7 841,54 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, le

Pour la collectivité : SAINT HILAIRE DE
BRETHMAS

le Maire, **Jean-Michel PERRET**

A NIMES,

Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE